ETUDE DE MAITRE MERLYSE LAURETTE KONSA
NOTAIRE

QUESTIONNAIRE POUR LA CONSTITUTION D'UNE SCI

ASSOCIES : (PERSONNE PHYSIQUE)

- **Nom : ……**
- **Prénoms : ……..**
- **Profession ou qualité : ……**
- **Date et lieu de naissance : ……....**
- **Domicile : ……..**
- **Nom et prénoms du conjoint : ……**
- **Date et lieu du mariage : ……**
- **Régime matrimonial : ……**
- **Le cas échéant, date du contrat de mariage et nom du Notaire qui l'a établi : ……..**
  ……
- **Numéro de la Carte d'Identité ou du Passeport, date et lieu de délivrance de l'autorité l'ayant délivré : ……...**
  ……
  ……

ASSOCIES : (PERSONNE MORALE)

S'il s'agit d'une société :

- **Dénomination**
- **Siège social**
- **Forme**
- **Capital**
- **Numéro du Registre de Commerce**
- **Pouvoirs pour créer ou prendre des participations**

ABIDJAN -YOPOUGON, Cité SOPIM, Derrière OBV,
Carrefour du marché.
Tél: (225) 07 57 52 69 16
23 BPM 572 ABIDJAN 23
E-MAIL: laurette.merlyse@gmail.com

ETUDE DE MAITRE MERLYSE LAURETTE KONSA
NOTAIRE

SOCIETE SCI A CONSTITUER

Dénomination de la Société : .....

Siège social : .....
.....
.....
.....

Objet :.....

Capital :.....

Valeur nominale des parts sociales :.....

Indication succincte des apports en nature :.....
.....
.....
.....

Répartition des actions :

DROIT DE PREEMPTION:

- **En cas de cession de parts à un tiers au profit des actionnaires :**
  OUI-NON
- **En cas de décès d'un actionnaire au profit des ayants droit, héritiers :**
  OUI-NON
- **Entre vifs au profit du conjoint, des ascendants ou descendants : OUI-NON**
- **Gérant : (Statuaire) :**
- **Pouvoir du Gérant :**
- **Durée des fonctions du Gérant:**
- **Date de clôture du premier exercice :**
- **Commissaire aux Comptes :**
- **Associé ayant pouvoir de publier l'insertion légale :**

ABIDJAN -YOPOUGON, Cité SOPIM, Derrière OBV,
Carrefour du marché.
Tél: (225) 07 57 52 69 16
23 BPM 572 ABIDJAN 23
E-MAIL: laurette.merlyse@gmail.com

ETUDE DE MAITRE MERLYSE LAURETTE KONSA
NOTAIRE

Listes des documents à fournir pour la constitution d'une Société Civile Immobilière (SCI)

I/ CAPITAL SOCIAL

- Le capital peut être déposé auprès d'une banque Ivoirienne ou du Notaire.

  - ❖ Si le capital est libéré auprès d'une banque, veuillez transmettre l'Attestation de dépôt du capital au nom de la Société en formation

  - ❖ Si le capital est libéré auprès du Notaire, le capital est restitué à la délivrance des documents de constitution de la société aux clients.

II/ SIEGE SOCIAL

- Il faut obligatoirement une description complète du siège social et une adresse postale et une adresse géographique (Article 25 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés OHADA.
- Deux exemplaires du contrat de bail à enregistrer aux services des impôts rattachés au siège social,
- Le plan de situation géographique du siège social.

III/ CONCERNANT LA GERANCE DE LA SOCIETE

Gérant : Personne physique

- 01 exemplaire du casier judiciaire pour les Ivoiriens
- 01 exemplaire du casier judiciaire de son pays si le gérant est étranger plus 01 exemplaire du casier central ivoirien.
- pièces d'identité en cours de validité (la copie de la carte nationale), d'identité et la copie d'extrait d'acte de naissance,
- Renseignement sur la situation matrimoniale (joindre la copie de l'extrait d'acte de mariage si la personne physique est mariée), la profession et le domicile.
- La copie de l'extrait d'acte de mariage pour les associés mariés légalement

ABIDJAN -YOPOUGON, Cité SOPIM, Derrière OBV,
Carrefour du marché.
Tél: (225) 07 57 52 69 16
23 BPM 572 ABIDJAN 23
E-MAIL: laurette.merlyse@gmail.com

IV- LES ASSOCIES

1°- Personnes physiques

- pièces d'identité en cours de validité (la copie de la carte nationale, d'identité et la copie d'extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois,
- Renseignement sur la situation matrimoniale (joindre la copie de l'extrait d'acte de mariage si la personne physique est mariée), la profession et le domicile.
- La copie de l'extrait d'acte de mariage pour les associés mariés légalement

2° - Personnes morales

- les statuts
- le registre de commerce
- le procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société qui autorise la prise de participation dans la nouvelle société à constituer.